

Lumen

Selected Proceedings from the Canadian Society for Eighteenth-Century Studies
Travaux choisis de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

LUMEN

Informer et diffuser la pensée dans la France du dernier siècle de l'Ancien Régime

François Moureau

Volume 28, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1012036ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1012036ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Society for Eighteenth-Century Studies / Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle

ISSN

1209-3696 (imprimé)

1927-8284 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Moureau, F. (2009). Informer et diffuser la pensée dans la France du dernier siècle de l'Ancien Régime. *Lumen*, 28, 29–50. <https://doi.org/10.7202/1012036ar>

2 : Informer et diffuser la pensée dans la France du dernier siècle de l'Ancien Régime

Dans notre siècle, la communication est quasi instantanée et planétaire : c'est une expérience nouvelle qui ne doit pas faire oublier que le monde a vécu pendant des millénaires sans le moindre *medium* de masse. Les « annales » historiques brochées sur des récits « mythiques » racontaient les grandes époques des peuples : épopée de Gilgamesh, Pentateuque, matière troyenne d'Homère à Virgile¹. Puis vinrent les historiens, d'abord au service des princes et de leur gloire, puis des nations impériales. Fussent-elles réalisées au plus près des événements, ces fresques étaient là pour durer. La presse est fondée sur le transitoire, le périssable ; elle ne dit pas l'histoire, elle porte un regard de myope sur le monde. C'est un produit jetable de la modernité, de l'alphabétisation des élites, voire des masses, et le fruit singulier de la technologie du reproductible.

Apparu au milieu du XV^e siècle en Occident l'« ars artificialiter scribendi », appelé vulgairement imprimerie, devança de plus d'un siècle et demi le premier « journal » d'information, certes précédé par une floraison de brochures dites « canards » ou « occasionnels »². Le monde

1 Voir dans les *Questions sur l'Encyclopédie* de Voltaire, l'article « ANNALES » qui en fait l'analyse critique. Nous l'avons édité dans les *Œuvres complètes*, t. 38 : *Questions sur l'Encyclopédie, par des amateurs. II : A-Aristée*, Oxford, Voltaire Foundation, 2007, p. 385-389.

2 Jean-Pierre Seguin, *L'Information en France avant le périodique. 517 canards imprimés entre 1529 et 1631*, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1964 ; Jean-Pierre Vittu, art. « CANARD », dans Pascal Fouché, Daniel Péchoin et Philippe Schuwer (sous la direction de), *Dictionnaire encyclopédique du livre*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002, t. I, p. 435.

de la communication imprimée fut dès l'origine l'objet de la suspicion des pouvoirs politiques et religieux: en France, dépôt légal dès François I^{er} (qui, un temps, interdit l'imprimerie), système des privilèges d'impression et de la censure³, contrôle étroit de la presse. Ce système persista dans ses formes premières jusqu'à la Révolution, qui établit une « liberté de la presse », vite étouffée par les événements politiques de la fin du siècle. Cette conférence a pour but de présenter ce système, ses ambiguïtés, l'art d'en contourner les règles tant dans le domaine de l'imprimé que de la communication manuscrite.

L'histoire de la presse française ancienne a été essentiellement faite depuis trente ans par des dix-huitiémistes, et ce n'est pas dans un congrès dix-huitiémiste qu'il faut s'en plaindre, d'autant que plusieurs collègues canadiens participèrent aux grandes aventures animées par Jean Sgard que furent le *Dictionnaire des journalistes* (1600-1789) publié en 1976⁴ et largement révisé ensuite par cinq *Suppléments*⁵ avant de paraître sous sa forme définitive (pour un temps) en 1999⁶; le *Dictionnaire des journaux* (1600-1789) l'avait précédé en 1991⁷, qui multipliait par trois (1267) le nombre des périodiques de langue française catalogués au XIX^e siècle par le bibliographe Eugène Hatin⁸. Nous parlons de langue française, car si ces dictionnaires s'intéressaient à tous les périodiques publiés dans le ressort de la France au sens d'aujourd'hui et de la francophonie (Pays-Bas autrichiens et Suisse), ils recensaient aussi tous ceux qui avaient choisi d'utiliser le *medium* de la langue de Théophraste Renaudot, le créateur de la *Gazette*, pour informer, voire pour désinformer leurs contemporains: en Hollande et en Allemagne, en Angleterre et en Italie, mais aussi en Pologne et en Russie, la presse de langue française fut présente à tel ou tel moment du XVIII^e siècle⁹.

3 Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, postface de Frédéric Barbier, Paris, Le Grand Livre du mois, 1999 (première édition: Paris, Albin Michel, 1958).

4 Presses universitaires de Grenoble (PUG), 1976, 1 vol.

5 Anne-Marie Chouillet et François Moureau (préparé par), *Dictionnaire des journalistes, 1600-1789: supplément*, Grenoble, Centre de recherche sur les sensibilités, Université des langues et lettres de Grenoble, 1980-1987.

6 Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vol.

7 Paris, Universitas, 1992, 2 vol.

8 *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot, 1866.

9 Liste dans le *Dictionnaire des journaux*, t. II, p. 1144-1146.

Dans les îles françaises de la Caraïbe, on imprima quatorze journaux ou gazettes¹⁰, dont une *Gazette de la Martinique* (1766-1793)¹¹ et une *Gazette de Sainte-Lucie* (1787-1793)¹² très sensibles à l'air du temps au moment de la Révolution. En Amérique du Nord même, on publia deux périodiques à Québec¹³ et autant à Montréal¹⁴, et un à Boston, Newport, la Nouvelle-Orléans et Philadelphie¹⁵, dont les notices pour le dictionnaire furent rédigées par Jean-Paul de Lagrave, Marie-France Silver ou Alain Nabarra. Aucun de ces journaux ou gazettes n'est antérieur au Traité de Paris, qui règle la présence française en Nouvelle-France. On peut alors parler d'une véritable presse « américaine », souvent inspirée au Bas-Canada par les intérêts britanniques. La *Gazette française* (de Newport) appartient à une catégorie très particulière de journal de nouvelles et, encore plus, à une pratique typographique connue sous le nom d'impression d'escadre¹⁶. C'est, en effet, grâce à une presse montée sur *Le Neptune*, un vaisseau du corps expéditionnaire commandé par le comte de Rochambeau, que la gazette parut de novembre 1780 au printemps 1781. Il s'agit moins d'une feuille de propagande, comme l'avait été le *Journal militaire*¹⁷ publié à Hanovre en 1757 sur les presses de l'armée du maréchal-duc de Richelieu pour la clientèle locale, que d'un périodique donnant des informations « américaines » en français destinées à l'encadrement militaire français. Ces derniers exemples montrent que la presse a plus d'une fonction, mais qu'elle est toujours

10 *Dictionnaire des journaux*, n°18, 28, 480, 496, 509, 510, 518, 523, 526, 543, 620, 686, 702, 1071, plus un *Mercure des Antilles* (1783) à Kingston en Jamaïque, n° 933.

11 *Dictionnaire des journaux*, n° 518.

12 *Dictionnaire des journaux*, n° 526.

13 *Dictionnaire des journaux*, n° 282, 521 : *Courrier de Québec* (1788) ; *Gazette de Québec* (1764-1779, 1785-1794).

14 *Dictionnaire des journaux*, n° 519, 556 : *Gazette de Montréal* (1785-1794) ; *Gazette du commerce et littéraire, pour la Ville et District de Montréal* (1778-1779).

15 *Dictionnaire des journaux*, n° 264, 563, 252, 266 : *Courrier de Boston* (1789) ; *Gazette française* (1780-1781) ; *Le Courrier* (1785-1786 ?) ; *Courrier de l'Amérique* (1784).

16 Magali Vène, « Les impressions d'escadre françaises de la fin du XVII^e siècle au XVIII^e siècle », dans Annie Charon, Thierry Claerr et François Moureau (textes réunis par), *Le Livre maritime au siècle des Lumières. Édition et diffusion des connaissances maritimes (1750-1850)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 81-82.

17 *Dictionnaire des journaux*, n° 770.

très encadrée. Cela nous ramène à la situation de celle-ci dans le royaume de France avant la Révolution.

L'exercice de l'imprimerie y est réputé une activité libérale, par laquelle les maîtres parisiens de la Communauté des Libraires sont « censés et réputés du Corps et des Suppôts de l'Université de Paris, distingués et séparés des Arts mécaniques », si l'on en croit tous les textes officiels et leur jurisprudence compilés dans le *Code de la librairie*, dit Saugrain, publié en 1744¹⁸. La législation de la presse est, elle aussi, tributaire du même code, qui ne distingue pas les périodiques des autres types d'impression¹⁹. Au XVIII^e siècle encore, on désigne sous le nom de « livre » les journaux du type des *Mercur* dont le format in-12 et le système de censure sont identiques à ceux des ouvrages de littérature. Bien que le nombre des imprimeurs et des presses autorisés ait été graduellement limité par le pouvoir royal sous Louis XIV, le « libraire » est théoriquement à même de mettre sous la presse ce qu'il souhaite, de « tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs », dirait Figaro²⁰. Par divers règlements promulgués par Richelieu au nom de Louis XIII (1626-1629)²¹, le système est parfaitement rodé avant même la création de la première gazette en 1631 : le libraire-imprimeur fournit le manuscrit à un censeur nommé par le Chancelier, qui lit et paraphe l'ouvrage et lui accorde ou non une « approbation » dont le libellé sera reproduit dans le livre. Cette approbation est juge de la conformité du texte avec les idées communément reçues. L'auteur ou, plus souvent, le libraire-imprimeur sollicite ensuite en Conseil du roi un « privilège à temps » qui protège le « droit de copie » du bénéficiaire et interdit — théoriquement — la contrefaçon²². Ces privilèges,

18 Claude-Marin Saugrain, *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris ou Conférence du Règlement arrêté au Conseil d'État du Roi le 28 février 1723, et rendu commun pour tout le Royaume, par arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1744, avec les anciennes ordonnances, édits, déclarations, arrêts, règlements et jugements rendus au sujet de la Librairie et de l'Imprimerie, depuis l'an 1332, jusqu'à présent*, Paris, Aux dépens de la Communauté, 1744, Titre I : « Des franchises, exemptions et immunités des imprimeurs et des libraires de Paris », p. 5 (Règlement de 1723 élargi au royaume en 1744).

19 D'où l'absence totale de la presse dans un code d'une précision maniaque sur les aspects les plus variés de la production, de la commercialisation et du contrôle du livre.

20 Beaumarchais, *Le Mariage de Figaro*, acte V, scène 3.

21 *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris*, Titre XV : « Des privilèges et continuations d'iceux pour l'impression des livres », article CI, p. 358-359.

22 François Moureau (textes réunis par), *Les Presses grises. La Contrefaçon du livre (XVI^e-XIX^e siècles)*, Paris, Aux Amateurs de Livres, 1988.

pour la plupart de trois ans, sont éventuellement renouvelables par « continuation ». Pour les brochures de deux feuilles au plus (48 p. in-12), une simple permission d'imprimer est accordée par le Lieutenant général de police du lieu²³.

Le statut de la presse périodique n'est pas distinct en droit de celui de l'édition en général, mais il se combine, au XVII^e et encore largement au XVIII^e siècle, avec celui des compagnies ou manufactures royales à monopole du type de celui de la Compagnie des Indes orientales (1664) ou de la Compagnie des Glaces de Saint-Gobain (1665) : un secteur du commerce ou de l'industrie est réservé à une structure financière privée dotée d'un privilège d'exclusivité par le pouvoir royal²⁴. Ce système lié au mercantilisme d'État²⁵ se mettra en place sous le ministériat de Jean-Baptiste Colbert dans les premières années du règne personnel de Louis XIV. Mais il avait été précédé d'une ébauche avec la création de la *Gazette* en 1631²⁶. Auparavant existaient des annales sous la forme du *Mercure français* dont la publication s'étendit de 1613 à 1648²⁷ ; mais la *Gazette* était une création *ex nihilo* qui établissait dans le domaine de l'information politique ce que l'on appelait « l'Exclusif » dans le domaine commercial²⁸. Un « privilège général » sans durée fixée, mais révocable *ad nutum*, était accordé à une personne — en l'occurrence le médecin Théophraste Renaudot (1586-1653)²⁹ — qui pouvait le transmettre comme un bien propre à ses descendants ; ce qui fut le cas³⁰. Plus tard, Diderot, très inspiré par la Communauté des Libraires parisiens,

23 *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris*, Titre XV, article CII, p. 369.

24 Voir les articles « INDUSTRIE » et « MANUFACTURES » dans Lucien Bély (sous la direction de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 658-661 et p. 789-790

25 Article « MERCANTILISME » dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 816-817.

26 *Dictionnaire des journaux*, n° 492.

27 *Dictionnaire des journaux*, n° 937

28 Obligation faite aux colonies de ne commercer qu'avec la Métropole : voir l'article « EXCLUSIF » du *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 526-527.

29 *Dictionnaire des journalistes*, n° 677.

30 La *Gazette* rapportait 15 000 livres par an à Renaudot dans les années 1640 (BnF, ms., fr. 22804, f. 22). Son fils, Théophraste II, puis ses petit-fils François et Eusèbe Renaudot (1648-1720) (*Dictionnaire des journalistes*, n° 676) et leur neveu Eusèbe-Jacques Chaspoux de Verneuil (1695-1747) et son fils Eusèbe-Félix bénéficièrent jusqu'en 1749 des revenus du privilège et de la charge de la *Gazette*. À cette date, le privilège fut vendu par Chaspoux de Verneuil à Pierre-Nicolas Aunillon (1684-1758) (*Dictionnaire des journalistes*, n° 23). Par lettres patentes d'août 1761, le minis-

défendra les « privilèges généraux » de librairie comme des biens meubles transmissibles contre la volonté d'un pouvoir royal soucieux d'en limiter l'exercice et les bénéfices parfois exorbitants³¹.

Confronté à une littérature pamphlétaire clandestine, Richelieu considéra dès l'origine la *Gazette* comme un *medium* de propagande dont les réimpressions provinciales assuraient la diffusion dans les régions les plus reculées du royaume³² : le cardinal-ministre relisait la copie et y contribuait lui-même, imité en cela par le roi³³. Hebdomadaire de 8 pages, la forme « gazette » fut copiée ensuite par toute sortes de journaux de nouvelles en Europe : classées du plus loin au plus près, des nouvelles étrangères aux nouvelles nationales et de la Cour³⁴, les informations donnaient le ton de ce qu'il fallait penser ; quand, en 1762, les Affaires étrangères prirent la direction officielle de la *Gazette de France*, il fut encore plus évident qu'elle était, si l'on peut dire, la « voix de la France ». Critiquant le style convenu, voire convenable, de ce type de périodique, Voltaire note : « Les *Gazettes* de France ont toujours été revues par le Ministère³⁵ ». Mais l'opinion publique n'était pas dupe et elle se défiait des informations fournies par ce *medium* très officiel : l'un des personnages d'un conte de fées libertin composé en 1760 par Charles-Alexandre de Calonne, le futur ministre de Louis XVI, témoigne sur le mode satirique du peu de confiance qu'on avait dans les nouvelles : ayant reçu avis du futur mariage de sa fille, le roi des Patagons — anti-héros du conte — « fut étonné de la nouvelle : il l'avait pourtant apprise

tère des Affaires étrangères prit en gestion directe la rédaction et la propriété de la *Gazette* devenue *Gazette de France* de 1762 à 1792.

- 31 « Lettre historique et politique adressée à un magistrat sur le commerce de la librairie » (1763), dans *Œuvres*, t. III: *Politique*, éd. Laurent Versini, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », p. 59-116. Voir le *Code de la Librairie et Imprimerie de Paris*, p. 366-367 (« Autorités contre des privilèges généraux et d'espèce particulière », entre 1674 et 1721).
- 32 Gilles Feyel, *La Gazette en province à travers ses réimpressions (1631-1752)*, Amsterdam et Maarssen, APA-Holland University Press, 1982.
- 33 Gilles Feyel, « Richelieu et la *Gazette* aux origines de la presse de propagande », dans Roland Mousnier (sous la direction de), *Richelieu et la culture*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 103-123.
- 34 Stéphane Haffemayer, « La géographie de l'information dans la *Gazette* de Renaudot de 1647 à 1663 », dans *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*, Henri Duranton et Pierre Rétat éd., Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999, p. 21-29.
- 35 « De la gazette », *Nouveaux Mélanges philosophiques, historiques, critiques*, [Genève, Cramer], 1764, t. II, 335-338 (article de l'*Encyclopédie*), p. 336.

par la *Gazette* ; mais il n'en croyait rien »³⁶. Ce que disent discrètement les petits romans libertins tolérés, le public des cafés, des cercles bourgeois et des salons aristocratiques le répétait sans qu'on en ait conservé la trace.

Le monopole théorique de la *Gazette* dura jusqu'à la Révolution, et la création d'autres journaux de nouvelles politiques fut toujours soumise dans le royaume à l'accord rémunéré du propriétaire de la *Gazette*³⁷. Nouveau magnat de la presse parisienne dans les années 1770, Charles-Joseph Panckoucke³⁸ publia avec l'aval du Département des Affaires étrangères deux journaux politiques censés être imprimés à Genève et à Bruxelles³⁹, une forme de « permission tacite » appliquée à la presse⁴⁰ qui permettait aussi d'exonérer le pouvoir royal de toute responsabilité dans la rédaction des nouvelles, voire de favoriser telle ou telle désinformation. Mais ce fut surtout la presse d'annonces, dite *Annonces*, *affiches et avis divers*, qui, à partir du milieu du XVIII^e siècle, renouvela la physiologie de la presse d'information générale : sous le contrôle discret des intendants, ces périodiques imprimés en province⁴¹ correspondait en gros à ce qui est aujourd'hui la presse régionale. Les informations de proximité y voisinaient avec ce que l'on pourrait appeler la pédagogie d'une certaine modernité favorisée par la haute administration royale : agronomie, technologie, médecine, etc. Un lectorat nouveau

36 *Tant mieux pour elle, conte plaisant. Il y a commencement à tout*, s.l.n.d. [Paris, 1760], p. 22. Le conte est aussi attribué à l'abbé de Voisenon.

37 Gilles Feyel, *L'Annonce et la nouvelle. La Presse d'information en France sous l'Ancien Régime*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

38 *Dictionnaire des journalistes*, n° 616 ; Suzanne Tucoc-Chala, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798*, Pau, Marrimpouey, 1977.

39 *Journal historique et politique* (1772) et *Journal de politique et de littérature* (1774) (*Dictionnaire des journaux*, n° 754, 684). Voir G. Feyel, *L'Annonce et la nouvelle*, op. cit., p. 836.

40 Imaginée sous la Régence de Philippe d'Orléans pour protéger le marché français contre l'édition étrangère, la « permission tacite » était une tolérance de publication et de diffusion en France pour des ouvrages imprimés dans le royaume, mais sous fausse adresse étrangère. Il en était tenu registre officiellement, bien que le *Code de la librairie* n'en dise mot, bien entendu. Voir François Moureau, *La Plume et le plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. « Lettres françaises », 2006, p. 242-244.

41 Jean Sgard (sous la direction de), *La Presse provinciale au XVIII^e siècle*, Grenoble, Centre de Recherche sur les Sensibilités, 1983, p. 25-130 (table alphabétique des titres d'Annonces). Les premières paraissent à Lyon en 1750, un an avant celles de Paris, dites *Petites Affiches de Paris*.

y puisait quelque chose de l'esprit des Lumières marqué par un fort patriotisme régional⁴². Les responsables des Bureaux d'Adresse provinciaux qui géraient les *Annonces* étaient des « fermiers » de la direction de la *Gazette de France* qui leur déléguaient par bail le droit d'impression et de diffusion⁴³. Un an avant la Révolution, il existait quarante-quatre feuilles de ce type⁴⁴.

Dans une monarchie qui avait organisé, dès le XVII^e siècle, un système académique rapidement chargé de magnifier « le plus grand roi du monde »⁴⁵, il était évident qu'aucun des domaines de l'esprit n'était oublié : Académie française (1635), Académie de peinture et de sculpture (1648), Académie des sciences (1666), Petite Académie (1663) chargée de réaliser les devises pour les monuments à la gloire du roi et devenue Académie des Inscriptions (1716), Académie diplomatique (1712), Académie de marine (1752). Ces institutions pensionnées par le pouvoir d'État avaient plusieurs fonctions⁴⁶ ; l'une d'entre elles était la diffusion du progrès des sciences et des connaissances en général. Outre des « mémoires » publiés annuellement, elles pouvaient être en charge d'une plus large communication par l'intermédiaire de la presse. Ce fut l'origine du *Journal des savants*⁴⁷ créé en 1665 selon le principe du privilège personnel à monopole : il existe encore en 2009 sous la forme d'une revue patronnée par l'Académie des Inscriptions... En 1701, l'abbé Jean-Paul Bignon, directeur de la Librairie — une espèce de ministre de la Culture — et surtout neveu du chancelier de Pontchartrain, prit en main le *Journal des savants* et s'entoura d'un comité de rédaction composé d'académiciens pensionnés pour cette tâche. Cette structure persista jusqu'en 1792, date de la première suppression du

42 Jean Sgard, « La presse provinciale et les Lumières », dans J. Sgard (sous la direction de), *La Presse provinciale...*, op. cit., p. 49-64.

43 Gilles Feyel, « La presse provinciale sous l'Ancien Régime », dans Jean Sgard (sous la direction de), *La Presse provinciale ...*, op. cit., p. 8-9

44 *Ibid.*, p. 17-20.

45 Lucien Bély, *Louis XIV. Le plus grand roi du monde*, s.l., Jean-Paul Gisserot, 2005.

46 Voir les divers articles sur ces académies dans le *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 9-19. On pourrait y ajouter l'Académie de danse (1662) et l'Académie de musique (dite Opéra) (1669-1672) (Marcelle Benoît (sous la direction de), *Dictionnaire de la musique en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1992, p. 1-4), plus la Comédie-Française (1680), troupe royale à monopole.

47 *Dictionnaire des journaux*, n° 710 ; Jean-Pierre Vittu, « La formation d'une institution scientifique : le *Journal des savants* de 1665 à 1714 », *Journal des savants*, 2002, p. 179-204 et p. 349-378.

périodique. À l'origine, le *Journal des savants* avait le monopole sur de vastes domaines, sur « ce qui se passe de nouveau dans la République des Lettres », allant des sciences exactes aux sciences historiques, par l'intermédiaire de « mémoires », d'« extraits » et de comptes rendus d'ouvrages et d'expériences. Dix volumes de tables analytiques furent publiés de 1753 à 1764 par Antoine Briasson, l'un des quatre libraires de l'*Encyclopédie*, sur le modèle de celles des *Philosophical Transactions* de la Royal Society londonienne traduites en français par François de Brémond dès 1739⁴⁸. Malgré la création, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, de nombreux journaux spécialisés — commerce, agriculture, médecine, physique, etc.- qui empiétaient sur le privilège du *Journal des savants*, le pouvoir royal tenait à maintenir la fiction des domaines réservés. En 1761 encore, Malesherbes, directeur de la librairie et fils du chancelier de Lamoignon — nouveau Bignon acquis aux idées des nouveaux philosophes, mais magistrat avant tout — répondait sèchement au duc de Choiseul, secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la *Gazette de France* qui souhaitait annoncer des ouvrages nouveaux : « Le privilège exclusif du *Journal des savants* y est contraire »⁴⁹. Cependant Malesherbes organisa un système de « permissions tacites » pour laisser prospérer des journaux dont le domaine était largement laissé en jachère par le *Journal des savants* : la seule condition était le paiement au périodique privilégié d'une redevance annuelle fixée en fonction du tirage. Ces pratiques sont tout à fait typiques de la jurisprudence juridique de l'Ancien Régime finissant : les lois et règlements les plus contraignants étaient adaptés par l'administration royale elle-même sous forme de décisions parallèles de simple police, certes « registrées » mais officiellement nulles et non avenues. Dès le début du siècle (1701), les jésuites parisiens du Collège Louis-le-Grand avaient trouvé la parade en faisant paraître à Trévoux, dans la principauté de Dombes réputée terre étrangère, sur les bords de Saône à quelques dizaines de kilomètres au nord de Lyon, des *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* dits *Mémoires de Trévoux*⁵⁰, « dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le prince souverain de Dombes », Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan. Ce mensuel savant, auquel participèrent quelques-uns des meil-

48 Table des mémoires imprimés dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*. Depuis 1665 jusqu'en 1735, Paris, Piget, 1739, un vol. in-4°.

49 BnF, ms., fr. 22135, pièce 126.

50 Dictionnaire des journaux, n° 889.

leurs esprits du siècle — dont Leibniz⁵¹ —, quoi qu'en ait dit Voltaire⁵², survécut jusqu'en 1767, au-delà même de la suppression en France de la Compagnie de Jésus (1762). L'imprimerie de Son Altesse Sérénissime servit à beaucoup de choses, dont à l'impression en 1765 des volumes interdits de l'*Encyclopédie*⁵³.

Mais la France qui lisait n'était pas uniquement composée d'amateurs de nouvelles politiques et de comptes rendus savants. La sociabilité mondaine avait une large place dans le système mis en place pour donner à l'extérieur une image d'une France où les arts et les lettres renouelaient dans le siècle de Louis XIV les siècles de Périclès et d'Auguste. Ce fut, on le sait, la consigne donnée par Charles Perrault, homme de Colbert à l'Académie française, dans son célèbre poème-programme de 1687 : moderne, chrétien, c'est-à-dire catholique, monarchique, le *Siècle de Louis le Grand*⁵⁴ exprimait par les vers du futur auteur des *Contes* un projet dans lequel la presse avait sa part. Colbert était mort en 1683 et Perrault avait perdu avec lui l'homme de cette politique : la Querelle des Anciens et des Modernes témoigna aussi de cette réalité et des oppositions qui furent aussi politiques⁵⁵. Dès les premières années du règne personnel, Colbert avait formé le projet de créer ce qui fut le premier périodique de simple littérature : on lui donna en 1672 le nom de *Mercure galant*⁵⁶. Le terme de « galant » n'était pas là par hasard : il signifiait « honnête, civil, sociable, de bonne compagnie, de conversation agréable⁵⁷ » ; « qui à l'air de la Cour »,

51 Carlos Sommervogel, *Table méthodique des Mémoires de Trévoux (1701-1775)*, Paris, Auguste Durand, 1864, p. XXII.

52 Surtout contre le père Guillaume-François Berthier, directeur des *Mémoires* de 1745 à 1762 (*Dictionnaire des journalistes*, n° 68) ; John Pappas, *Berthier's Journal de Trévoux and the Philosophes*, Genève, Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, 3, 1957.

53 François Moureau, *Le Roman vrai de l'Encyclopédie*, 2^e éd., Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 2001, p. 110.

54 Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1687, 27 p., in-4°.

55 Voir Anne-Marie Lecoq (édition établie et annotée par, précédée de « Les abeilles et les araignées » par Marc Fumaroli), *La Querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2001.

56 *Dictionnaire des journaux*, n° 919 (années 1672-1710).

57 Gaston Cayrou, *Dictionnaire du français classique. La langue du XVII^e siècle*, Paris, Le Livre de Poche-Klincksieck, 2000 (reprise de la 2^e édition de 1924), p. 387.

précisait même Furetière⁵⁸. D'ailleurs, à l'origine, le *Mercurie galant* se présentait sous la forme d'une lettre mensuelle adressée à une dame de province que lui envoyait celui qui se désignait comme « l'auteur du *Mercurie* ». Cette fiction, reprise des *Lettres en vers*⁵⁹ publiées dans les années précédentes par Loret et ses successeurs⁶⁰, fut l'œuvre de Jean Donneau de Visé⁶¹.

Le *Mercurie galant* « contenant plusieurs histoires véritables et tout ce qui s'est passé depuis le 1^{er} janvier 1672 jusques au départ du roi » parut en mai⁶² ; l'Avis au lecteur précisait que le périodique « n'a rien qui ressemble au *Journal des savants* », utile précaution qui délimitait le domaine de compétence de la nouvelle feuille. Très lié dans les années 1660 au milieu précieux, Donneau de Visé sut mêler à l'hagiographie du monarque les échos en prose et en vers de la vie littéraire et mondaine. Il se fit le défenseur des « modernes » en s'attachant la collaboration de leurs représentants les plus éminents, Thomas Corneille et Fontenelle. Ce fut l'image du périodique jusque dans les années 20 du siècle suivant, quand Marivaux y débuta par des « lettres au *Mercurie* » (1717-1720)⁶³. En 1724, le journal prit le titre de *Mercurie de France*, « dédié au roi »⁶⁴ — signe de son allégeance renouvelée. À travers divers avatars, ce périodique a duré jusqu'en 1965⁶⁵ ; sa maison d'édition existe encore dans le groupe Gallimard. « Moderne » et ouvert aux arts les plus

58 *Dictionnaire universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, t. I, s.v. « GALANT ».

59 *La Gazette du temps* [à Mlle de Longueville], par Jean Loret (1652) (*Dictionnaire des journaux*, n°557 ; *Dictionnaire des journalistes*, n° 528) ; *La Muse historique* (1658-1659) (*Dictionnaire des journaux*, n°966) ; *Lettres en vers à S.A. Madame la duchesse de Nemours* (1659-1671) (*Dictionnaire des journaux*, n°817) ; *Lettres en vers à Madame* (1665-1672) (*Dictionnaire des journaux*, n°815) ; etc.

60 James de Rothschild (recueilli et publié par), *Les Continuateurs de Loret. Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres. 1665-1689*, Paris, D. Morgand et C. Fatout, 1881-1899, 3 vol.

61 *Dictionnaire des journalistes*, n° 244.

62 Donneau de Visé fait allusion à la « conquête de la Hollande » par les armées françaises. Voir Charles Hénault, *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, Paris, Prault père, 1744, p. 349-351.

63 *Dictionnaire des journalistes*, n° 549.

64 *Dictionnaire des journaux*, n° 924 (années 1724-1778).

65 Voir notre notice « MERCURE DE FRANCE », dans Jean-Pierre de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey (éditeurs), *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1984, t. II, p. 1472-1473.

divers sous les successeurs de Donneau de Visé — Charles Dufresny (1710-1714)⁶⁶ ou Antoine de la Roque (1724-1744)⁶⁷, l'ami le plus intime de Watteau⁶⁸ —, il devint ensuite « voltairien » ; et Voltaire lui-même lui donna son orientation avec des « Conseils à un journaliste », confiés au premier numéro (novembre 1744) du nouveau privilégié, Charles Le Clerc de la Bruère (1744-1754)⁶⁹. Le terme de « journaliste » semble avoir été inventé par Pierre Bayle en 1684 pour désigner les auteurs de comptes rendus savants⁷⁰. Voltaire voit essentiellement dans le « journalisme » littéraire⁷¹ une presse de comptes rendus ou d'« extraits », ce qui n'était que pour partie la pratique du *Mercur de France*, dont les « pièces fugitives » originales en vers et en prose formaient une section développée dès la direction de Dufresny.

Avec les responsables éditoriaux suivants, de l'abbé Guillaume-Thomas Raynal (1750-1755)⁷² à Jean-François Marmontel (1755-1758)⁷³, le voltairianisme du *Mercur* s'accroît encore ; il consistait en un esprit des Lumières adapté aux réalités politiques et sociales du temps qui prenait corps dans des institutions comme l'Académie-Française ou la Comédie-Française. Donneau de Visé avait fait une fortune

66 *Dictionnaire des journaux*, n° 920 ; François Moureau, *Le Mercur galant de Dufresny (1710-1714) ou le Journalisme à la mode*, Oxford, *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 206, 1982.

67 *Dictionnaire des journalistes*, n° 459.

68 François Moureau, « De Watteau à Chardin : Antoine de la Roque, journaliste et collectionneur », dans *Mélanges en hommage à Pierre Rosenberg : Peintures et dessins en France et en Italie, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2001, p. 349-355.

69 *Dictionnaire des journaux*, n° 483. Voir notre édition des « Conseils » dans les *Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 2003, t. 20A : « Œuvres de 1739-1741 », p. 449-516.

70 Préface à la première livraison des *Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam, Henry Desbordes, mars 1684, n. p. : « Car il y a des ouvrages très curieux, qui viennent en même temps à la connaissance de plusieurs pays étrangers, et alors chaque *journaliste* se hâte d'en faire mention » (c'est nous qui soulignons). Le *Dictionnaire universel* (1690) de Furetière, qui répertorie « gazette » et « gazetier », ignore « journaliste », qui est présent dans la dernière édition du *Dictionnaire universel français et latin* dit de Trévoux (Paris, Libraires associés, 1771, t. V).

71 Le terme de « journaliste » s'oppose à celui de « gazetier », comme celui de « journal » (périodique de comptes rendus) à celui de « gazette » (périodique d'informations générales et politiques).

72 *Dictionnaire des journalistes*, n° 666.

73 *Dictionnaire des journalistes*, n° 550.

considérable ; ensuite, des pensions furent attachées au « brevet de composition du *Mercur* » délivré en Conseil du roi ; elles récompensaient des écrivains méritants, qui pouvaient perdre cet avantage si le privilégié était démis⁷⁴. Cette habile manière de contrôler le directeur du périodique par les hommes de lettres eux-mêmes se combinait avec l'intervention du pouvoir dans les secteurs sensibles comme l'information internationale ou la Cour, qui étaient confiées en sous-main à des responsables dont on a la liste dès la Régence⁷⁵. C'est alors, dans les années 1720, où l'on oublie la rigueur louis-quatorzienne, que se multiplient des périodiques devant allégeance financière au *Mercur* : il s'agit souvent de journaux à rédacteur unique sur le modèle du *Mercur galant* primitif ; on les appelle des « spectateurs » à l'imitation du *Spectator* anglais (1711-1712) de Richard Steele et Joseph Addison qui en est le modèle reconnu. Le *Spectateur français* (1721-1724)⁷⁶ de Marivaux reste aujourd'hui la plus célèbre de ces feuilles où s'illustrèrent aussi quelques journalistes femmes⁷⁷ bénéficiant de cette forme assez libre qui associait l'intime au général. Marivaux élargit encore cette formule avec des journaux moraux dont les plus originaux sont *Le Cabinet du philosophe* (1726) et *L'Indigent philosophe* (1734). Ils sont les fils ou frères plus ou moins légitimes des petites feuilles « à six sols », brochures périodiques à coloration morale publiées avec permission simple — donc sans véritable censure — depuis les premières années du siècle.

Au fil des décennies du très long règne de Louis XV (1715-1774), le *Mercur* céda de larges parts de marché à divers journaux dont les secteurs d'information étaient pourtant de son ressort exclusif. Ce furent, entre autres, les périodiques de Pierre François Guyot Desfontaines⁷⁸ ou d'Élie Fréron⁷⁹ - le « Frélon » ou « Guasp » de Voltaire dans la

74 En 1754, les pensions sur le *Mercur* s'élèvent à 12 400 £ selon Charles Collé (*Journaux et Mémoires*, Paris, Didot, 1868, t. I, p. 437) : 2000 £ pour Raynal et Marmontel, 1200 £ à Piron, etc.

75 *Dictionnaire des journaux*, n°923 (*Le Mercur*, années 1721-1723). Liste aux AnF, AJ¹³ 1034-13 dans les papiers de Louis Fuzelier, co-privilegié du *Mercur* (*Dictionnaire des journalistes*, n°321).

76 *Dictionnaire des journaux*, n°1217. Alexis Lévrier, *Les Journaux de Marivaux et le monde des 'spectateurs'*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007.

77 Suzanna Van Dijk, *Traces de femmes. Présence féminine dans le journalisme français du XVIII^e siècle*, Amsterdam et Maarsen, APA-Holland University Press, 1988. (Liste des journaux publiés au XVIII^e siècle par des femmes, p. 292-293.)

78 *Dictionnaire des journaux*, n°383.

79 *Dictionnaire des journaux*, n°316.

comédie satirique de *L'Écossaise*⁸⁰ -, qui menèrent contre les Philosophes sinon contre les Lumières des combats acharnés plus ou moins protégés par le pouvoir, qui s'irritait souvent de ces querelles considérées comme contraires à la paix civile⁸¹.

En 1778, Panckoucke obtint des Affaires étrangères et du ministre Vergennes « le privilège exclusif et les brevets des journaux politiques », ce qui faisait du magnat de la presse parisienne le propriétaire du *Mercur de France*⁸² et l'autorisait, comme nous l'avons dit pour les « gazettes », à multiplier les « journaux » les plus divers, terme équivoque qui désignait tout ce qui n'avait pas la périodicité bi-hebdomadaire des gazettes. La fiction des trois secteurs de l'information devenait de plus en plus difficile à tenir.

Dès l'année précédente — 1777 —, avait été créé le premier quotidien, un *Journal de Paris*⁸³, qui était aussi la première feuille ressemblant à ce que nous nommons aujourd'hui un « journal » d'information générale : nouvelles politiques, actualité littéraire et des théâtres, mode, météorologie, etc. Ce journal était l'œuvre en sous-main du directeur général des finances, le Genevois Jacques Necker. Parmi ses responsables, on trouvait des coreligionnaires de la République de Genève et des banquiers de même origine. La nouvelle politique réformatrice du remplaçant de Turgot au contrôle général des Finances y était évidemment encensée. Le *Journal de Paris* survécut au renvoi de Necker en 1781. On voit que les convulsions qui vont mener à la Révolution donnent de plus en plus d'importance à la presse en tant que véhicule de l'opinion publique ou en tant que régulatrice de celle-ci⁸⁴.

Car la réalité lisse de la presse officielle cache une situation largement plus contrastée. Comme l'écrivait rétrospectivement Pierre Manuel sous la Révolution : « Un peuple qui veut s'instruire ne se contente pas de la *Gazette de France* »⁸⁵. L'illusion colbertiste du « pré

80 F. Moureau, *La Plume et le plomb*, op. cit., p. 288-289, 374-375.

81 Voir la synthèse de Jack Censer, *The French Press in the Age of Enlightenment*, London and New York, Routledge, 1994 : "The French Government and the Periodical", p. 138-183.

82 *Dictionnaire des journaux*, n°925 (années 1778-1791).

83 *Dictionnaire des journaux*, n°682 (années 1777-1840).

84 J. A. W. Gunn, *Queen of the World: Opinion in the Public Life of France from the Renaissance to the Revolution*, *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 328, 1995.

85 *La Police de Paris dévoilée*, Paris, J.-B. Garnery, An 2 [1793], t. I, p. 201.

carré », d'une France totalement contrôlée de l'intérieur, ne pouvait résister à plusieurs facteurs qui se développèrent au cours du dernier siècle de l'Ancien Régime : les circuits clandestins du livre qui portaient des divers Refuges où l'on retrouvait les huguenots français et les mal-pensants en général, entre Hollande, Grande-Bretagne, Suisse, voire Allemagne ; la perméabilité du marché français tolérée par le pouvoir royal qui savait faire d'un certain laisser-aller une soupape de sureté conforme à l'esprit nouveau qui avait envahi les plus hautes sphères de l'État -Malesherbes, directeur de la librairie, en fut à la fois l'exemple et la victime⁸⁶ ; la prise de conscience par la monarchie française que la presse étrangère censément libre était plus à même de gérer l'opinion publique dans la mesure où on pouvait avoir prise sur elle en favorisant ou en interdisant sa diffusion en France.

À la fin des années 1670, la Ferme générale des Postes, chargée de l'importation des gazettes étrangères, s'était arrangée avec un libraire parisien pour vendre ou louer à un tarif prohibitif ces feuilles assez rares. Mais cela ne favorisait pas la politique de diffusion contrôlée qui restait l'objectif du pouvoir. La vraie réforme se fit avec le « Bureau général des Gazettes étrangères » créé en 1759. De façon très politique, « le privilège exclusif de commerce » de ces feuilles fut accordé conjointement à un protégé du ministre Choiseul, Charles Palissot — qui, l'année suivante, fit jouer la comédie des *Philosophes*, brûlot des anti-Lumières —, et à Michel-Antoine David, l'un des libraires de l'*Encyclopédie*. En 1767, les Affaires étrangères, déjà en possession de la *Gazette de France*, prirent en main directement le Bureau⁸⁷. C'est ainsi que le lectorat de ces gazettes fut élargi par la réduction du coût des abonnements et des feuilles au numéro, et, en partie aussi, par les abonnements partagés, par la location des feuilles chez des « gazetiers » et par le développement des cabinets de lecture parisiens ou provinciaux⁸⁸. Cette évolution mit un terme à la contrefaçon des gazettes étrangères qui était l'un des

86 Pierre Grosclaude, *Malesherbes témoin et interprète de son temps*, Paris, Fischbacher, 1961, et *Malesherbes et son temps (Suite). Nouveaux documents inédits*, Paris, Fischbacher 1964.

87 Gilles Feyel, « La diffusion des gazettes étrangères en France et la révolution postale des années 1750 », dans Henri Duranton, Claude Labrosse et Pierre Rétat (textes réunis par), *Les Gazettes européennes de langue française (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 81-98.

88 Paul Benhamou, « Inventaire des instruments de lecture publique des gazettes », dans H. Duranton et al. (textes réunis par), *Les Gazettes européennes ...*, op. cit., p. 121-129.

exercices habituels d'une librairie provinciale en crise face à des libraires parisiens aux ambitions insatiables.

L'imprimerie étant une activité de main-d'œuvre, bruyante, demandant des surfaces importantes pour ses diverses étapes industrielles (depuis la composition typographique jusqu'au brochage du produit fini), localisée dans des secteurs bien délimités des villes, comme la rue Saint-Jacques à Paris et le Quartier latin, on peut s'étonner que la police du livre ait montré une telle inaptitude à contrôler ce qui sortait de ces ateliers. Outre les ouvrages de « permission tacite » déjà signalés, la production imprimée illicite était le lot quotidien des imprimeurs, fussent-ils imprimeurs et « suppôts » officiels du Clergé ou du Parlement⁸⁹ ! Diffuser régulièrement les livraisons d'un périodique sans autorisation était une autre affaire. C'est pourquoi un seul réussit à le faire, et ce sur plus de soixante ans : les *Nouvelles ecclésiastiques* (1728-1803)⁹⁰ jansénistes furent organisées de telle sorte — et elles en firent même la publicité⁹¹ — que la communication entre les divers acteurs (rédacteurs, imprimeurs, colporteurs) était automatiquement rompue dès que la police s'était emparée d'un de ces coopérateurs.

Mais ces mêmes *Nouvelles ecclésiastiques* avaient été précédées, pendant près de vingt ans (1675-1693), d'une forme manuscrite, que l'on nomme génériquement des « nouvelles à la main ». Nous avons publié un vaste répertoire de cette presse manuscrite clandestine de langue française qui va du XVI^e siècle (1532) aux premières années de la Révolution, où cette forme d'information disparut⁹². Mgr Louis Foucquet, évêque d'Agde et frère de l'ancien surintendant des Finances abattu par Colbert, avait organisé des réseaux d'une redoutable efficacité, multipliant les correspondants et les ateliers de copie pour servir la pro-

89 Par exemple, la *Lettre sur les aveugles* de Diderot fut imprimée en 1749 sous la fausse adresse de « Londres » par Claude Simon, « imprimeur de Monseigneur l'archevêque de Paris » (David Adams, *Bibliographie des œuvres de Denis Diderot*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2000, t. II, p. 216 ; Jean-Dominique Mellot et Élisabeth Queval, *Répertoire d'imprimeurs/libraires (vers 1500-vers 1810)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, n°4561, p. 505). L'auteur fut incarcéré au château de Vincennes pendant quatre mois.

90 *Dictionnaire des journaux*, n°1027

91 Planche dépliant en frontispice du recueil de 1728-1730 : « Idée de l'ordre observé pour la distribution des *Nouvelles ecclésiastiques* », reproduit dans F. Moureau, *La Plume et le plomb*, op. cit., p. 36, fig. 8.

92 François Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine. XVI^e-XVIII^e siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

pagande des « Amis de la Vérité »⁹³, ainsi que se désignaient les jansénistes. Mouvement autant politique que religieux au XVIII^e siècle, très présent dans le milieu parlementaire, le jansénisme reprenait en fait une ancienne pratique de nouvelles manuscrites née vraisemblablement à Rome dans les milieux de la diplomatie vaticane, seule organisation internationale du temps ayant des ramifications sur divers continents, Asie et Amérique comprises⁹⁴. Au cours des guerres de Religion, le futur Henri IV avait compris l'intérêt de ces gazettes manuscrites pour soutenir sa cause⁹⁵. Au siècle suivant, le chancelier Séguier et le cardinal Mazarin doublent les courriers diplomatiques par des abonnements à des nouvelles à la main surtout italiennes⁹⁶. Mais la diffusion manuscrite professionnelle de l'information se développa surtout au XVIII^e siècle.

Dans notre XXI^e siècle, l'essentiel des informations est fournie aux périodiques par quelques agences de presse internationales. On peut se demander comment les gazettes imprimées d'Ancien Régime se procuraient ce qui était leur matière première. Elles pouvaient se copier mutuellement : elles ne s'en privaient pas, même si l'information en perdait de sa fraîcheur. Les sources manuscrites étaient les plus nombreuses. Elles étaient de deux types : l'information internationale était fournie par les rapports diplomatiques réguliers envoyés des postes à Versailles, pour ce qui était du réseau français. Cela explique l'importance des Affaires étrangères dans la gestion de la *Gazette de France*. Cette information, souvent croisée avec celle de plusieurs postes à l'étranger⁹⁷, était revue par les bureaux de Versailles avant d'être communiquée à la *Gazette*. Durant les conflits internationaux, le secrétariat d'État à la Guerre⁹⁸ fournissait les fameuses « lettres des armées », plus ou moins fictives, des espèces de reportages sur le terrain signées d'officiers en opérations que gazettes et mercuriales s'empressaient de publier⁹⁹. Le secrétariat d'État de Paris et de la Mai-

93 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXII, et 1675 (notice 1675.1).

94 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. IX. L'inventaire reste encore à faire.

95 *Répertoire des nouvelles à la main*, 1595 (notice 1595.1).

96 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. X.

97 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XV.

98 Art. « SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA GUERRE », dans L. Bély (sous la direction de), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., 1133-1135.

99 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXXIV ; voir, par exemple, 1741 (notice 1741.6).

son du roi¹⁰⁰ orientait les nouvelles nationales. Mais les gazettes manuscrites privées étaient les plus nombreuses et elles acquièrent, surtout à partir des années 1730, une véritable maturité.

Rédigées par des « nouvellistes »-collecteurs, reproduites par une armée de discrets copistes qui donnaient à chaque « ordinaire » la forme canonique des gazettes (classement des nouvelles, numérotation des livraisons, format in-8° sur 4 ou 8 pages dont l'adresse), envoyées par voie postale ou diffusées par colportage, les feuilles manuscrites bénéficiaient d'un tirage qui pouvait aller jusqu'à plusieurs centaines de copies et qui n'était pas indigne de celui de nombreuses gazettes imprimées. Des adaptateurs ou de simples contrefacteurs multipliaient encore un lectorat qui pratiquait aussi les abonnements partagés. Chaque « ordinaire », dans son état originel ou dans ses avatars manuscrits, pouvait atteindre plusieurs milliers de lecteurs. Les séries les plus actives furent, depuis 1740, l'émanation de la « Paroisse Doublet »¹⁰¹ à Paris — source manuscrite des *Mémoires secrets* dits de Bachaumont compilés de 1777 à 1789¹⁰² — ou de Louis-François Mettra¹⁰³, gazetier français installé en Allemagne où il diffusa les « bulletins de Versailles » à partir de 1774¹⁰⁴ source de la *Correspondance secrète* imprimée (1787-1790)¹⁰⁵, et elles eurent une influence considérable sur l'évolution de l'opinion publique dans les dernières décennies de l'Ancien Régime¹⁰⁶. Le pouvoir d'État en était parfaitement conscient. Un certain flou juridique entourait ce type de production qui pouvait être considéré, à la limite, comme une simple correspondance personnelle dont l'ordinaire utilisait parfois la forme épistolaire canonique ; on ne pouvait pas, non plus, appliquer la législation du livre à ce qui n'était pas imprimé. Le seul délit punissable en droit était la diffusion de secrets d'État, ce que l'on appelait pompeusement parfois le « secret du Cabinet des Princes ». Au début des années 1740, lors de la Guerre de Succession d'Autriche, on pourchassa

100 Art. « SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LA MAISON DU ROI », dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 1135-1140.

101 Sur Marie-Anne Legendre, veuve Doublet, parente de Choiseul, et son milieu parlementaire — la « Paroisse » —, voir Frantz Funck-Brentano, *Figaro et ses devanciers*, Paris, Hachette, 1909, p. 257-299.

102 *Dictionnaire des journaux*, n° 904.

103 *Dictionnaire des journalistes*, n° 372.

104 *Répertoire des nouvelles à la main*, 1774 (notice 1774.7).

105 *Dictionnaire des journaux*, n° 235 (pour la compilation)

106 *La Plume et le plomb*, *op. cit.*, p. 477-490.

à Paris les nouvellistes dits « lorrains » soupçonnés de travailler pour la future impératrice Marie-Thérèse et son époux, François de Lorraine¹⁰⁷. Lors de la Guerre d'Indépendance américaine, on agit de même avec les nouvellistes convaincus d'informer l'Angleterre¹⁰⁸.

L'administration royale multipliait les interdictions concernant les nouvelles à la main, ce qui prouve le peu d'efficacité de ces arrêts et ordonnances : on en compta cinq de 1656 à 1732, outre un arrêt du Parlement de Paris en 1745¹⁰⁹. Plus habilement, on vit se développer une littérature pamphlétaire contre les « gazetiers » ou « feuillistes » accusés de diffuser de fausses nouvelles et d'inventer le reste : déconsidérer n'était pas une mauvaise méthode¹¹⁰. Mais « le Magistrat » — comme l'on disait alors pour désigner le Lieutenant général de police — comprit rapidement que le système des « gazetins » manuscrits, aussi diversifié qu'impossible à démanteler, pouvait servir de soupape de sûreté à une opinion publique assez sceptique sur les nouvelles fournies par les gazettes imprimées. Dès les années 1730, les nouvellistes parisiens les plus en vue collaborèrent étroitement avec le Magistrat ; on en vint à parler de nouvelles « autorisées » et certains gazetiers sollicitèrent des espèces de « privilèges » pour se protéger des contrefacteurs de nouvelles à la main¹¹¹ ! Contre la faculté de servir à quelques riches amateurs des « feuilles particulières » sur les scandales de la vie parisienne — ce qui ne gênait nullement la police —, le Magistrat alimentait la production nouvelliste de « feuilles journalières » concernant le domaine politique que l'on envoyait à un plus large public d'abonnés et auxquelles on joignait parfois des « nouvelles à l'épingle » un peu plus originales¹¹² : cet échange de bons procédés satisfaisait les deux parties. Encore fallait-il que cet accord restât secret. Il le fut, sauf pour les autres nouvellistes qui revendiquèrent souvent l'exclusivité curieux écho de la pratique gazetièrre imprimée pour ces « nouvelles timbrées »¹¹³ !

107 Voir les Archives de la Bastille (Arsenal, ms. 11544) et *Répertoire des nouvelles à la main*, 1742 (notice 1742.7).

108 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXIII.

109 *Ibid.*, p. XX, n. 75.

110 *Ibid.*, p. XX-XXII.

111 *Ibid.*, p. XXIV.

112 *Répertoire des nouvelles à la main*, 1740 (notice 1740.4). « Préface », p. XXXVI.

113 *Répertoire des nouvelles à la main*, 1743 (notice 1743.3). Correspondant d'affaires de Voltaire à Paris et chef de la claque à la Comédie-Française, le chevalier Charles

Car le monde de la presse connaissait parfaitement l'univers assez bigarré des nouvellistes à la main. Outre des abonnements, qui permettaient de nourrir les feuilles imprimées, à une époque où les agences de presse n'existaient pas¹¹⁴, les journalistes virent rapidement dans les feuilles manuscrites un complément intéressant à leur propre activité. Les rédacteurs en charge de périodiques privilégiés organisèrent discrètement des abonnements à des séries de nouvelles à la main, que l'on trouve assez souvent mêlées aux imprimées dans les collections de gazettes¹¹⁵. Cela explique pourquoi des privilégiés ou des responsables de la *Gazette [de France]* comme les abbés Eusèbe Renaudot et Jean-Louis Aubert ou François Marin, des privilégiés du *Mercur*e comme l'abbé François Buchet sont connus pour cette activité, qui dut intéresser plus d'un autre journaliste¹¹⁶. Ce revenant-bon financier concernait aussi les gazetiers étrangers de langue française, dont certains comme James de la Cour¹¹⁷ à Francfort diffusaient en traduction de très réputées nouvelles à la main britanniques dites « papiers anglais ». Ce moyen de diffusion qui bénéficiait de l'*aura* particulière du manuscrit illusion du clandestin, donc véridique par rapport à l'imprimé légal était, on vient de le voir, largement surestimé¹¹⁸, mais il possédait une vertu supplémentaire : on pouvait en démentir le contenu transmis par des mains anonymes.

Ce fut un exercice que pratiqua une nébuleuse nouvelliste que nous avons appelée l'Agence de Ferney¹¹⁹. Avant même son installation à Ferney, dès ses années de Cirey chez Mme du Châtelet, Voltaire, éloigné

de Mouhy obtint la « moitié du privilège des nouvelles » (*Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXIV et 1742, notice 1742.4 : « Minutes adressées par les ordres du roi et rendues par M. de Marville [Lieutenant de police] au chevalier de Mouhy aux appointements de 1200 livres par an »).

114 F. Moureau, *La Plume et le plomb*, op. cit., p. 444-475 : « Bureaux de nouvelles et gazettes imprimées ».

115 Par exemple, dans la collection de Philippe-Valentin Bertin du Rocheret à la BnF et à la bibliothèque municipale d'Épernay (*Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XIV, n. 27. Corriger les dates : de 1696 à 1738 pour Paris et de 1721 à 1744 pour Épernay).

116 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXV.

117 *Dictionnaire des journaux*, n° 440. *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXVI.

118 Nous avons fait l'analyse de cette illusion dans *La Plume et le plomb*, op.cit., p. 11-23.

119 *La Plume et le plomb*, op.cit., p. 445-458 : « L'Agence Voltaire de Ferney et d'ailleurs ».

de la vie littéraire parisienne, comprit que les idées avaient besoin d'un autre *medium* que le simple imprimé. Voltaire sait se faire interdire à bon escient pour organiser la publicité de telle ou telle production de son esprit ; il sait aussi créer autour de lui une attente qui concerne ses faits et gestes : le « roi Voltaire » est le premier grand communicateur de la modernité. Sinon comment expliquerait-on que sa correspondance privée, ses œuvres en vers encore inédites, des anecdotes très personnelles alimentent les nouvelles à la main et font de Voltaire une vedette internationale, dont la réputation va largement au-delà de ceux qui l'ont lu ? Des nouvelles à la main, l'information passe dans les gazettes et les journaux. Voltaire, industriel, sait de même faire la publicité de ses produits de luxe : la duchesse de Choiseul, femme du principal ministre, reçoit les premiers bas de soie de sa manufacture de Ferney, et il le fait savoir. Il fit de même, à partir de 1770, avec sa manufacture de montres, idéalement située aux portes de Genève, dont il offrit un exemplaire orné de diamants à Mme du Barry, la dernière des maîtresses en titre de Louis XV. On retrouve cette manière d'utiliser le *medium* manuscrit dans les comptes rendus de Salons diffusés par la *Correspondance littéraire* de Grimm. Cette feuille bimensuelle manuscrite était envoyée à travers l'Europe à une quinzaine de monarques et de princes qui payaient cher le snobisme d'être informé de ce qui se passait de nouveau à Paris¹²⁰. Tous les deux ans, un salon de peinture, de sculpture et de gravure était organisé au Louvre ; on y voyait l'essentiel de la production artistique¹²¹. Melchior Grimm eut l'idée de charger Diderot d'en faire la présentation à ses abonnés princiers, parmi lesquels la tsarine Catherine II de Russie, très au fait de la position de Diderot dans l'*intelligentsia* parisienne. On peut voir aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg nombre de tableaux dont il a été question dans les *Salons* rédigés par Diderot. D'autres correspondances parisiennes bâties sur le même modèle et pour le même type d'abonnés friands des modes françaises concurrençaient celle de Grimm ; la plupart étaient le fait d'agents des princes allemands à Paris, ce qu'était d'ailleurs Grimm pour le duc de Saxe-Gotha¹²². Certains nouvellistes à la main parisiens pratiquaient depuis longtemps pour leurs abonnés

120 *Dictionnaire des journalistes*, n° 362.

121 Divers comptes rendus imprimés en étaient faits dans la presse et dans des brochures spécialisées, à côté de simples « livrets » de salon informatifs (Hélène Zmijewska, « La critique des salons en France avant Diderot », *Gazette des beaux-arts*, juillet-août 1970, p. 1-44).

122 *La Plume et le plomb*, op.cit., p. 427-443 : « Correspondances allemandes de Paris ».

français ces « commissions » qui allaient des achats de produits de luxe aux placements financiers¹²³. La presse moderne, organisée autour de la publicité et financée en grande partie par elle, avait donc connu dès le XVIII^e siècle une ébauche où l'on trouvait aussi les petites annonces que semble avoir inaugurées en 1717 le *Nouveau Mercure*¹²⁴.

Ce rapide survol de la presse de langue française dans le dernier siècle de l'Ancien Régime, avant les bouleversements de la Révolution¹²⁵, montre comment la communication périodique passa d'un strict contrôle étatique à une diversification qui allait de pair avec la critique, opérée par l'opinion publique, de la légitimité des acteurs qui s'en étaient arrogé le monopole. Il s'avérait illusoire d'imposer la « voix de la France » à un lectorat qui pouvait avoir accès aux gazettes et aux journaux étrangers, aux nouvelles à la main et aux brochures clandestines qui allaient des chansons satiriques aux projets de réforme plus ou moins utopiques. Tout un monde d'écrivains de contrebande, dont Robert Darnton a montré l'importance dans la formation de l'esprit contestataire des dernières décennies du XVIII^e siècle¹²⁶, s'agitait à Paris, en province et à l'étranger pour démentir la *Gazette de France*. Mais la presse moderne était déjà en germe dans l'évolution qu'elle connut vers la concentration capitaliste (Panckoucke), la professionnalisation des journalistes et la concurrence des titres.

FRANÇOIS MOUREAU
Université Paris-Sorbonne

123 *Répertoire des nouvelles à la main*, « Préface », p. XXVIII.

124 *Dictionnaire des journaux*, n° 922. Au XVII^e siècle, la *Feuille du Bureau d'Adresse* de Théophraste Renaudot (*Dictionnaire des journaux*, n° 457) est une première tentative de journal d'annonces publicitaires.

125 Pierre Rétat, *Les Journaux de 1789. Bibliographie critique*, Paris, Éditions du CNRS, 1988 ; Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire*, Presses universitaires de Lyon, 1989 ; Christophe Cave, Denis Reynaud, Danièle Willemart, avec la collaboration de Henri Durant, 1793 : *L'esprit des journaux*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993.

126 *Bohème littéraire et Révolution : le monde des livres au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1983 ; *Édition et sédition. L'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1991 ; *The Corpus of Clandestine Literature in France 1769-1789*, New York, London, W. W. Norton, 1995 ; *The Forbidden Best-Sellers of Pre-Revolutionary France*, London, Harper-Collins, 1996.